Air Canada

Le fait est que nous nous trouvons face à une situation qui revêt une très très grande importance pour ce pays. Je voudrais rappeler aux honorables députés que c'est le premier homme politique désigné premier ministre du Canada qui s'est rendu compte que les lignes économiques de ce continent vont du nord au sud. Il s'est rendu compte que, sans chemin de fer, il n'y aurait pas de Canada. Il a incité la population et le gouvernement du Canada à donner des centaines de millions de dollars, sous forme de prêts, de subventions et de terres, pour qu'un chemin de fer puisse être construit. Aujourd'hui, ce montant s'élèverait à des dizaines de milliards de dollars.

Ce sont les libéraux, il y a plus de 50 ans, à l'instigation du meilleur homme d'affaires au service du gouvernement, soit C.D. Howe, qui se sont rendu compte que nous avions besoin d'une compagnie aérienne nationale, que le secteur privé n'était pas prêt à participer à ce projet parce que, pour lui, cette entreprise ne serait pas profitable, qui ont mis sur pied une compagnie nationale publique. Cette compagnie, qui s'appelait d'abord Trans-Canada Air Lines, et qui, aujourd'hui, est connue sous le nom d'Air Canada, s'est révélée un véritable succès à tous les points de vue. Elle a desservi la population du Canada. Elle a réalisé un profit au cours de presque chacune de ses années d'exploitation depuis qu'elle est entrée en service il y a 51 ans. Elle appartient déjà aux Canadiens. Donc, dire que nous devons la privatiser pour donner aux Canadiens le droit d'acheter des parts dans cette compagnie n'équivaut qu'à une fausse représentation des faits. C'est le moins qu'on puisse dire.

Je voudrais rappeler aux honorables députés que le premier ministre Mulroney a dit, le 15 janvier 1985, qu'Air Canada n'était pas à vendre à ce moment-là. Il a dit que si quelqu'un avait une proposition valable à faire au sujet de la vente des actions d'Air Canada, il l'examinerait. Mais il a aussi affirmé que le Canada avait besoin d'une compagnie aérienne nationale. Or, nous avons un projet qui propose de vendre 45 p. 100 des actions d'Air Canada. Non seulement cela, mais lorsque le vice-premier ministre (M. Mazankowski) nous a fait part de son intention, il a déclaré que ce projet de loi permettra de transférer toutes les actions d'Air Canada au public. Autrement dit, ce n'est là qu'un début.

Que pensent les Canadiens de tout cela? Le 31 mars de cette année, le *Toronto Star* a publié les résultats d'un sondage effectué par Angus Reid. La question posée était la suivante: le gouvernement devrait-il vendre l'une ou l'autre des sociétés d'État suivantes au secteur privé? Dans le cas d'Air Canada, 53 p. 100 des personnes interrogées ont répondu non, alors que 35 p. 100 ont répondu oui. Le 5 mars 1988, le *Globe and Mail* a publié les résultats d'un sondage identique effectué par Environics. La question posée était la suivante: croyez-vous que le gouvernement devrait vendre Air Canada? Trente-et-un p. 100 des répondants ont dit oui, 51 p. 100 ont dit non.

Pourquoi le gouvernement veut-il vendre? Il n'a aucune raison de le faire. Ce n'est pas parce qu'Air Canada n'est pas profitable. Il n'a pas à le faire parce que les Canadiens le lui demandent. Il le fait parce qu'il s'est engagé à défendre le principe que le secteur privé peut faire n'importe quoi mieux que le secteur public. Vendons donc tout ce qui peut être vendu.

Cette attitude fait toutefois abstraction de l'histoire et de l'expérience du Canada. Or, il est arrivé que des gouvernements, fédéraux et provinciaux, conservateurs, libéraux, créditistes, péquistes et néo-démocrates, se rendent compte qu'il y avait lieu d'offrir un service que le secteur privé n'était pas prêt à offrir. Ils créaient alors une société d'État qui offrait ce service.

Le député libéral qui a amorcé ce débat a indiqué à quel point la portée des délibérations du comité avait été restreinte. Or, certains témoins ont formulé des propos très convaincants. Les syndicats ont signalé que le prix des actions comptant pour 45 p. 100 du capital de l'entreprise qui seront vendues devra être bas parce qu'il s'agit d'une part minoritaire du capital et que le secteur privé répugnera à en faire l'acquisition. En outre, depuis octobre dernier, la valeur des actions a chuté. Cette opinion n'a pas été formulée seulement par les syndicats, mais également par des représentants de l'industrie qui mettent des actions en vente. Cet avis était aussi partagé par le directeur de la British Airways, une société privée.

Le gouvernement est si déterminé à faire ce que lui dicte son idéologie qu'il va vendre le contrôle de la compagnie pour 300 millions de dollars. Or, l'actif de l'entreprise vaut quelque 3 milliards.

Permettez-moi de faire quelques commentaires au sujet de ce soi-disant groupe d'employés d'Air Canada qui s'est présenté pour prôner la privatisation. Ce groupe était apparemment formé depuis au moins quatre ans mais, lorsque je leur ai demandé de décliner leur identité, ils ont reconnu qu'ils n'avaient pas de directeur, pas de liste de membres, pas d'exécutif, pas de statuts, et en fait pas de vraie organisation. Belle organisation!

On nous dit que le gouvernement du Canada propose dans ce projet de loi de ne vendre que 45 p. 100 des actions de l'entreprise, alors que 55 p. 100 d'entre elles continueront d'appartenir aux Canadiens. Le gouvernement affirme que ces actions seront passives. Autrement dit, le droit de vote conféré par ces actions ne sera pas exercé lorsque des questions devront être tranchées. Ce sont les titulaires des actions représentant 45 p. 100 des droits de vote qui trancheront les questions importantes pour l'avenir d'Air Canada. Le gouvernement affirme que personne ne pourra détenir des actions représentant plus de 10 p. 100 des droits de vote. Il ne dit pas qu'une personne détiendra un dixième des actions, mais qu'une personne ou un groupe de personnes pourra détenir des actions conférant 10 p. 100 des droits de vote sur ce plafond de 45 p. 100. Par conséquent, si deux groupes détiennent chacun des actions conférant 10 p. 100 des droits de vote, ils auront le contrôle de la société. Ce sont eux qui prendront les décisions quant aux opérations de la société, aux achats d'avions, etc.

• (1210)

Nous avons proposé un amendement sur la question de l'achat d'actions par des intérêts étrangers parce qu'il est dit dans le projet de loi que des non-résidents ne pourront détenir des actions conférant plus de 25 p. 100 des droits de vote. Nous avons proposé de limiter ce pourcentage à 5. p 100 et notre amendement a évidemment été rejeté. Nous avons proposé cette limite de 5 p. 100 pour empêcher Air Canada de tomber entre les mains d'intérêts étrangers.